

POINT DE VUE

Session d'été 2021

Conseil des Etats



Table des matières

Date	N°	Objets	Page
1er juin 2021	<u>20.081</u>	Transport souterrain de marchandises. Loi	3
1er juin 2021	<u>19.3750</u>	Mo. Conseil des Etats (Français). Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération	4
1er juin 2021	<u>20.4339</u>	Mo. Conseil national (CEATE-N). Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs	5
1er juin 2021	<u>20.3745</u>	Mo. Conseil des Etats (Fässler Daniel). Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts	6
2 juin 2021	<u>21.3053</u>	Mo. Salzmann. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage	7
3 juin 2021	<u>15.479</u>	Iv. Pa. Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène	8
3 juin 2021	<u>20.4168</u>	Mo. Stark. Sucre suisse. Lutte à armes égales	9
3 juin 2021	<u>21.3016</u>	Mo. Conseil national (CER-N). Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières	10
3 juin 2021	<u>21.3177</u>	Po. Müller Damian. Pertes d'éléments nutritifs. Fournir des bases fiables	11
9 juin 2021	<u>20.4338</u>	Mo. Conseil national (CdF-N). Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19	12
10 juin 2021	<u>16.432</u>	Iv. Pa. Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels	13
15 juin 2021	<u>20.4261</u>	Mo. Conseil national (CER-N). Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées	14
15 juin 2021	<u>20.4262</u>	Mo. Conseil national (CER-N). Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées	15
15 juin 2021	<u>20.3625</u>	Mo. Conseil des Etats (Zanetti Roberto). Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable	16
15 juin 2021	<u>21.3198</u>	Po. Juillard. Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes?	17
15 juin 2021	<u>21.3292</u>	Mo. Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas d'une désalpe liée à la présence de grands prédateurs	18
15 juin 2021	<u>21.3293</u>	Mo. Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation	19
Impressum		ALLIANCE-ENVIRONNEMENT UMWELTALLIANZ Postgasse 15 case postale 817 3000 Bern 8 Téléphone 031 313 34 33 Fax 031 313 34 35 info@alliance-environnement.ch www.alliance-environnement.ch Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung	20

Traitement

1er juin 2021

[20.081](#)

Transport souterrain de marchandises. Loi

Introduction

Le transport souterrain de marchandises est une technologie extrêmement écologique et efficace pour le transport de marchandises. Les deux modifications mineures de l'art. 16 et surtout de l'art. 28 proposées par Häberli désavantageraient manifestement le transport souterrain par rapport aux modes de transport moins écologiques tels que le transport routier et rendraient la planification et la construction de transport souterrain de marchandises plus compliquées et plus coûteuses.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande le rejet des deux minorités Häberli (= approbation du Conseil fédéral).

Argumentation

Les deux minorités de Häberli conduiraient à des changements exclusivement pour cette seule technologie et désavantageraient ainsi le transport souterrain de marchandises par rapport à d'autres projets de transport ayant des effets similaires sur les propriétaires fonciers - par exemple, par rapport aux lignes de métro ou aux projets de transport routier. Si tel était le cas, les modifications correspondantes devraient être apportées à la loi fédérale sur l'expropriation de manière neutre sur le plan des modes de transport.

La minorité Häberli concernant l'art. 28 en particulier, est en contradiction avec la loi fédérale sur l'expropriation et la jurisprudence y relative. Les initiateurs du transport souterrain de marchandises pourraient encourir des coûts supplémentaires et une incertitude de planification difficiles à estimer. Au lieu de cela, selon le droit actuel, non seulement les utilisations prévisibles mais aussi toutes les utilisations futures donneraient droit à une compensation - indépendamment du fait que les propriétaires fonciers poursuivent des motifs écologiques avec leur utilisation supplémentaire du sous-sol. Enfin, la proposition de minorité concernant l'art. 28 ne concernerait que les impacts environnementaux de la phase de construction, mais pas ceux de la phase d'exploitation. En soutenant cette minorité, le législateur désavantagerait manifestement le transport souterrain de marchandises, car il ne tiendrait pas compte de la phase d'exploitation, au cours de laquelle le transport souterrain de marchandises présente des avantages évidents par rapport au transport routier en termes d'impact environnemental.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

1er juin 2021

[19.3750](#)

Mo. Conseil des Etats (Français). Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de présenter un plan d'investissement pour assurer d'ici 12 ans l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier. Les investissements dans les installations photovoltaïques dans patrimoine immobilier de la Confédération doivent augmenter considérablement. L'objectif est un approvisionnement électrique autonome des biens immobiliers de la Confédération d'ici la fin de la prochaine décennie.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

Argumentation

La part des nouvelles énergies renouvelables dans la production d'électricité reste marginale en Suisse. Dans le secteur des bâtiments, l'expansion des installations photovoltaïques notamment est très en retard par rapport au potentiel existant. Selon une étude de l'OFEN, le potentiel solaire annuel de tous les bâtiments en Suisse est de 67 TWh, dont seuls près de 2 TWh sont utilisés aujourd'hui. Cet immense potentiel n'est également pas utilisé par de nombreux biens immobiliers appartenant à la Confédération.

Au moyen d'une politique d'investissement active, la Confédération pourrait, dans la mesure du possible, produire l'électricité nécessaire à ses biens immobiliers en faisant recours au photovoltaïque ou à d'autres sources d'énergie renouvelables. Elle pourrait effectuer elle-même un bilan global annuel et assumer ainsi un rôle de modèle. La motion est donc clairement la bienvenue.

Contact

Fondation Suisse pour l'énergie, Florian Brunner, florian.brunner@energiestiftung.ch,
044 275 21 21

Traitement	1er juin 2021
20.4339	Mo. Conseil national (CEATE-N). Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs
Introduction	Le Conseil fédéral est chargé par cette motion d'élaborer un train de mesures visant à sanctionner plus simplement et plus efficacement les émissions de bruit excessives liées à la circulation routière.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande d'adopter motion (= soutien du Conseil national, du Conseil fédéral et de la majorité CEATE-E).
Argumentation	<p>La disposition constitutionnelle sur la protection de l'environnement et la loi sur la protection de l'environnement stipulent que la pollution sonore (comme les autres pollutions environnementales) doit être évitée en premier lieu par des mesures à la source. Dans le cas des émissions liées à la circulation routière, la priorité est donnée aux mesures qui empêchent en premier lieu l'apparition de bruits nuisibles.</p> <p>Dans le cas de véhicules « tunés », la Confédération ne sera tenue de proposer des mesures que si le tuning (c'est-à-dire les modifications apportées au véhicule) est déjà illégal en vertu du droit actuel. Les comportements de conduite excessivement bruyants, que la motion CEATE-N cherche à simplifier, ne sont déjà pas autorisés (article 42 de la loi sur la circulation routière).</p> <p>L'exposition de la population au bruit de la route présente d'importantes lacunes en matière d'application de la législation. 1,1 million de personnes sont illégalement exposées à des niveaux de bruit routier élevés, supérieurs aux limites légales sur leur lieu de résidence (trafic aérien 75 000 personnes). Selon l'Office fédéral du développement territorial, l'exposition excessive et illégale de la population au bruit routier entraîne des coûts de 1,3 milliard de francs suisses par an, qui sont supportés par la collectivité plutôt que par les pollueurs (y compris les coûts de santé et les coûts d'amortissement des biens immobiliers).</p> <p>La motion n'impose donc aucune réglementation supplémentaire, mais garantit que les dispositions légales déjà en vigueur concernant les véhicules et le comportement de leurs conducteurs peuvent être contrôlées de manière plus simple, plus cohérente et à moindre coût.</p>
Contact	ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch , 079 705 06 58

Traitement

1er juin 2021

[20.3745](#)

Mo. Conseil des Etats (Fässler Daniel). Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de combler les lacunes relevées en matière d'entretien des forêts dans le 4ème inventaire forestier national et d'améliorer rapidement et concrètement les conditions générales de la gestion forestière suisse, qui se sont altérées en raison du changement climatique. Aussi le Conseil fédéral est-il chargé de verser des contributions financières supplémentaires liées aux prestations, à hauteur d'au moins 25 millions de francs par année, dans un premier temps pour une période de quatre ans.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

Les résultats 4ème inventaire forestier national (IFN 4) publié le 10 juin 2020, montrent toutefois que la part des forêts non gérées augmente et que les forêts sont de moins en moins à même de fournir les prestations qu'en attendent l'Etat et la société. Le changement climatique et les événements tels qu'ouragans, attaques de bostryches et sécheresse mettent la forêt à mal. L'évolution du marché du bois, qui s'aggrave, perturbe davantage la situation économique des propriétaires de forêts. Étant donné que deux tiers des forêts suisses appartiennent à des particuliers, des communes et des entreprises, un nombre encore plus important de surfaces forestières ne sera pas entretenu à l'avenir. En conséquence, les forêts ne seront plus rajeunies et un important potentiel de bois restera inutilisé.

Les objectifs de la politique forestière de la Confédération ne peuvent plus être atteints sans des mesures efficaces et un soutien financier rapide. Dans un premier temps, trois paquets de mesures urgentes sont donc nécessaires, pour lesquels au moins 25 millions de francs suisses par an doivent être mis à disposition :

- Soins pour renforcer la stabilité : contributions aux soins versées pour des mesures en faveur des peuplements à tous les stades de développement, à condition qu'elles favorisent de manière ciblée leur résistance et leur capacité à s'adapter au changement climatique.
- Coupes de sécurité : l'évacuation des arbres et des peuplements affaiblis dans les forêts de détente et dans le domaine des infrastructures publiques (par ex. routes et voies ferrées) doit être soutenue financièrement de sorte à couvrir les coûts.
- Reboisement : plantations d'essences adaptées à la station et au changement climatique, y compris mesures nécessaires de protection du gibier doivent être soutenues.

Contact

Pro Natura, Elena Strozzi, elena.strozzi@pronatura.ch, 061 317 91 35

Traitement 2 juin 2021

[21.3053](#)

Mo. Salzmann. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions et les ordonnances douanières de manière à ce qu'il soit interdit d'importer du lait en Suisse en vue de le perfectionner pour produire du fromage. Selon le développement de la motion, l'importation de lait pour la production de fromage, minerait les mécanismes du marché intérieur et ferait baisser le prix du lait.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter cette motion.

Argumentation

La production laitière suisse se trouve dans un cercle vicieux depuis de nombreuses années. Grâce aux fourrages concentrés bon marché, il est possible de produire indépendamment de l'endroit où l'on se trouve, jusque dans les régions montagneuses. Le degré d'autosuffisance s'est situé entre 113 et 120 % au cours des dix dernières années. Il devient donc nécessaire d'exporter. Le faible prix du lait favorise les changements structurels. De moins en moins d'exploitations produisent avec des rendements laitiers toujours plus élevés et des troupeaux toujours plus grands. La quantité moyenne de lait commercialisée en 2019 était de 172'043 kg par exploitation. En revanche, le nombre de producteurs de lait a diminué de moitié environ au cours de la même période. L'élevage à haut rendement entraîne des problèmes de santé chez les vaches. Il est de plus en plus difficile de faire paître des troupeaux adaptés dans les Alpes. Les animaux très performants dans la production laitière et l'engraissement des bovins sont dépendants des aliments concentrés.

Sur la moyenne triennale 2016 - 2018, l'agriculture suisse a produit 3,9 millions de tonnes de lait. Sur ce total, 3,3 millions de tonnes sont produites avec du fourrage indigène. Les 0,6 million de tonnes de lait restantes sont produites avec des aliments importés. La motion " Non aux importations de lait destiné à la production de fromage" ne change rien aux problèmes fondamentaux décrits ci-dessus et ne fait aucun effort pour les résoudre. Aujourd'hui, on produit trop de lait avec du fourrage concentré sur des terres agricoles de premier choix. Ces terres arables devraient être cultivées pour la consommation humaine.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

3 juin 2021

[15.479](#)

Iv. Pa. Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène

Introduction

À la suite de la suppression du quota de sucre dans l'UE, les sucreries européennes ont augmenté leur production de sucre. Cela a ensuite entraîné une érosion des prix et une baisse des prix du sucre en Suisse. Malgré le soutien important de la Confédération, l'attrait de la culture de la betterave sucrière a diminué. Cependant, la diminution des surfaces de betteraves sucrières entraîne une baisse de l'utilisation des capacités des deux usines de Sucre Suisse SA et une diminution de la compétitivité.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de ne pas entrer en matière sur cet objet.

Argumentation

La culture de la betterave sucrière, sa transformation sur deux sites en Suisse et la consommation excessive de produits contenant du sucre ont un impact négatif sur l'écologie, l'économie et la santé. Dans l'ensemble, ces conséquences ne sont pas acceptables pour l'Alliance-Environnement. La culture conventionnelle de la betterave, par exemple, entraîne une utilisation excessive de pesticides. Les sols suisses sont exposés à un risque particulièrement élevé d'érosion et de compaction en raison des pratiques culturales actuelles, du semis à la récolte de la betterave sucrière. Les importations de betteraves sucrières d'Allemagne peuvent améliorer la situation économique des usines de transformation dans une certaine mesure, mais le bilan environnemental se détériore avec la distance de transport des betteraves riches en eau. En outre, la production de betteraves sucrières est déjà fortement dépendante de l'étranger, comme l'écrit le Conseil fédéral en réponse à l'interpellation 19.4630. Trop d'argent des impôts va déjà à la culture de la betterave et à son soutien au lieu d'aller, par exemple, à la promotion des protéagineux suisses. Pour cette raison, l'Alliance-Environnement rejette toutes les propositions de modification de la loi sur l'agriculture (LAgr) visant à promouvoir la production de sucre :

- Article 19 LAgr visant à fixer une protection douanière minimale et
- Article 54 LAgr visant à fixer une contribution à des cultures particulières

Dans sa prise de position, le Conseil fédéral montre une voie valable en proposant le maintien de l'actuelle contribution à la surface et une promotion accrue de la culture plus écologique des betteraves sucrières au niveau de l'ordonnance, tout en renonçant à une protection douanière minimale. Les taux et les contributions à la culture relèvent plutôt de l'ordonnance. Sinon, les structures obsolètes resteront en place pendant de nombreuses années.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

3 juin 2021

[20.4168](#)

Mo. Stark. Sucre suisse. Lutte à armes égales

Introduction

La motion charge le Conseil fédéral de délivrer une autorisation exceptionnelle de durée limitée de trois ans de traitement des semences de betteraves sucrières à l'aide d'un produit toxique pour les abeilles, afin de laisser le temps à la recherche d'apporter des solutions concrètes pour lutter efficacement contre les virus dans les cultures de betteraves sucrières grâce à l'intensification et à la focalisation.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter cette motion.

Argumentation

Le pesticide de traitement des semences "Gaucho" contient une substance active qui est toxique pour les abeilles. En raison de la réévaluation de cette substance, son utilisation sur le terrain a été interdite en 2018. Les raisons de cette interdiction sont liées à un risque trop élevé pour les pollinisateurs. Une exemption temporaire n'a aucun sens. En outre, le rendement en sucre de l'année dernière n'a subi aucune perte en moyenne, malgré l'élimination d'un insecticide toxique pour les abeilles. En Suisse occidentale, la récolte a été inférieure à la moyenne, mais en Suisse orientale, elle a été supérieure à la moyenne. Il en résulte un rendement moyen pour l'ensemble de la Suisse.

Le Conseil fédéral a déjà décidé de diverses options de recherche pour renforcer la lutte contre les pucerons vecteurs du virus. Il s'agit notamment de la recherche de méthodes alternatives de protection de la betterave sucrière, de l'identification de variétés tolérantes, du développement de modèles d'alerte pour une lutte ciblée et du soutien aux exploitations qui renoncent à l'utilisation de pesticides.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement 3 juin 2021

[21.3016](#)

Mo. Conseil national (CER-N). Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières

Introduction

Parallèlement à l'adoption de l'initiative parlementaire [15.479](#) par le Conseil national (voir page), la CER-N a déposé cette motion de commission le 2 février 2021. Elle demande que la culture biologique de la betterave sucrière soit encouragée par des mesures appropriées.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

L'Alliance-Environnement est d'avis que les mesures demandées pour promouvoir la culture biologique de la betterave sucrière n'ont de sens que si elles s'accompagnent de la promotion conséquente d'une production réellement compatible avec l'environnement et adaptée au lieu. Outre la protection des sols et la préservation et la promotion de la biodiversité, cela inclut également la préservation d'une eau potable non contaminée.

Selon la motion, la culture biologique de la betterave sucrière doit être encouragée en adaptant le système des paiements directs (c'est-à-dire spécifiquement avec des contributions supplémentaires). Les modifications législatives apportées par l'lv. Pa. [19.475](#) " Réduire le risque de l'utilisation de pesticides" prévoient déjà une certaine réduction générale des risques liés à l'utilisation des pesticides. Or, dans sa prise de position sur le [rapport de la CER-N](#) du 21 février 2021, le Conseil fédéral propose expressément, dans le cadre du paquet d'ordonnances lié à l'lv. Pa. [19.475](#), une modification de l'ordonnance sur les paiements directs pour promouvoir la culture biologique de la betterave sucrière. Le Conseil fédéral prévoit de mettre en consultation les dispositions d'exécution au deuxième trimestre 2021, ce qui signifierait, selon lui, que la motion est déjà mise en œuvre. Les préoccupations fondamentales de la motion sont incontestées pour l'Alliance environnementale. Elle recommande donc l'adoption de la motion.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

3 juin 2021

[21.3177](#)

Po. Müller Damian. Pertes d'éléments nutritifs. Fournir des bases fiables

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la fiabilité des chiffres et des inventaires servant à calculer les pertes et les excédents d'éléments nutritifs d'azote (N) et de phosphore (P) provenant de l'agriculture et des autres secteurs concernés.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter ce postulat.

Argumentation

Le postulat suit la vieille stratégie du lobby agricole qui consiste à remettre en question les chiffres et les déclarations de la Confédération s'ils ne correspondent pas à l'image d'une agriculture saine. Cette marche au ralenti coûte beaucoup d'argent et empêche la recherche sur des solutions constructives pour maîtriser les excédents massifs de nutriments. Le problème fondamental est que l'agriculture intensive utilise de grandes quantités d'aliments concentrés azotés et d'engrais artificiels. Le nombre trop élevé de têtes de bétail dans la région entraîne la production d'une quantité excessive de lisier, qui est souvent "éliminé" dans les champs et les prairies. De là, une partie est directement lessivée et finit dans les cours d'eau. Une grande partie de l'azote du lisier est également perdue dans l'air sous forme d'ammoniac et se dépose ensuite, le plus souvent dans les environs immédiats. En conséquence, les forêts et les prairies sont surfertilisées et deviennent acides. Les nitrates, lessivés des champs, sont à l'origine de la surfertilisation des eaux et de problèmes de taux de nitrates excessifs dans les captages d'eau potable. Il est nécessaire d'agir.

Cependant, la résistance s'élève dès qu'une mesure visant à résoudre les problèmes est proposée. De même, les chiffres et les bases de l'administration sont remis en question. L'auteur du postulat fait également valoir que pour les réductions requises dans l'agriculture, la connaissance la plus précise possible des données initiales est indispensable. Ceci est pertinent afin de connaître les principaux leviers et de prendre les bonnes mesures au bon endroit. Les méthodes de mesure sont régulièrement vérifiées par Agroscope et représentent l'état de la situation. Les leviers sont également connus depuis un certain temps. Les excédents d'éléments nutritifs peuvent être réduits par des mesures techniques. Cependant, les mesures techniques ne résolvent pas les problèmes dans toute la Suisse. Dans certaines régions, le nombre de têtes de bétail doit être réduit. Les chiffres et les mesures possibles ne manquent donc pas. Ce qui manque, c'est la volonté d'appliquer ces mesures. Le postulat n'apporte donc aucune valeur ajoutée, mais retarde encore le processus nécessaire pour réduire la pollution par les nutriments.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

9 juin 2021

[20.4338](#)

Mo. Conseil national (CdF-N). Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19

Introduction

La crise du Covid-19 a impliqué la mise en place d'un travail mobile et décentralisé comme alternative aux bureaux fixes. Cela a eu des effets économiques, sociaux et écologiques positifs pour les employés et la société. La motion de la Commission charge le Conseil fédéral de tenir compte de ces effets positifs dans le cadre de l'aménagement des postes de travail du personnel fédéral.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion de la CdF-N.

Argumentation

En raison des mesures prises dans le cadre de la crise du Covid-19, qui a réduit la mobilité du personnel de la plupart des entreprises et organisations et de l'administration, le travail décentralisé (à domicile ou en espace partagé) est devenu nécessaire du jour et a été reconnu comme une option possible. Tant les employés que les employeurs ont jugé cette expérience généralement positive, pour autant que certains critères soient remplis (par exemple, la disponibilité de l'infrastructure de travail nécessaire).

D'un point de vue économique et écologique, il est également conseillé d'étendre cette option : la réduction des flux de pendulaires soulage les infrastructures de transport, surtout aux heures de pointe, et la consommation d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre diminuent. Des études montrent un potentiel accru de réduction de la consommation d'énergie et des émissions avec l'expansion du travail décentralisé. Ces enseignements et ces effets positifs durables doivent être pris en compte dans le développement ultérieur des espaces de travail. En tant qu'employeur important, la Confédération peut et doit faire des progrès dans ce domaine.

Contact

Fondation Suisse pour l'énergie (SES), Tonja Iten, tonja.iten@energiestiftung.ch,
044 275 21 29

Traitement	10 juin 2021
16.432	Iv. Pa. Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
Introduction	La loi sur la transparence garantit une administration transparente. Toutefois, les émoluments pour les demandes d'accès aux documents officiels en vertu de la loi varient grandement d'une autorité à l'autre. Des frais excessivement élevés peuvent avoir un effet dissuasif, de sorte qu'aucune demande d'accès n'est présentée. L'initiative parlementaire veut donc ancrer le principe du libre accès dans la loi.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande d'accepter l'initiative parlementaire dans la forme adoptée par le Conseil national.
Argumentation	<p>En tant qu'alliance des diverses associations non gouvernementales, nous représentons une partie de la population. Une partie importante de notre travail consiste à évaluer des décisions gouvernementales ou administratives. Comme nos activités ne sont pas axées sur le profit, nous dépendons de la possibilité d'exercer cette fonction de contrôle sans coûts excessifs et disproportionnés. Le principe du libre accès aux documents officiels garantit que les organisations ont non seulement le droit d'accès, mais aussi la possibilité d'exercer ce droit de manière effective.</p> <p>Néanmoins, afin d'éviter les abus, nous sommes favorables à la possibilité de faire payer des émoluments pour les demandes d'accès particulièrement complexes. Cependant, comme il est parfois difficile d'estimer à l'avance le coût du traitement d'une demande d'accès, notamment lors de décisions complexes, nous soutenons clairement la proposition de la majorité d'ancrer dans la loi un droit maximum de 2 000 francs suisses par demande d'accès. Si le montant maximum reste ouvert, cela pourrait avoir un effet dissuasif.</p>
Contact	Fondation Suisse pour l'énergie(SES), Nils Epprecht, nils.epprecht@energiestiftung.ch , 077 455 99 79

Traitement	15 juin 2021
20.4261	Mo. Conseil national (CER-N). Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées
Introduction	Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de s'attaquer rapidement au problème des apports, dans les eaux, d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées (STEP) et de prendre des mesures pour les réduire.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.
Argumentation	<p>Les apports d'azote dans les systèmes naturels sont beaucoup trop élevés et constituent une charge pour la nature et l'homme. Le principal moteur de cette évolution est l'agriculture, qui est responsable de la majeure partie de la pollution par les nitrates dans les cours d'eau (y compris les eaux souterraines). Le facteur principal est la grande quantité de fourrage pour animaux importés, qui augmente massivement la charge en azote de nos sols et de nos eaux (souterraines) par l'engraissement des animaux et l'épandage ultérieur de lisier. Les composés azotés pénètrent également dans l'environnement par l'intermédiaire des eaux usées des stations d'épuration (STEP), dans une proportion bien moindre que celle résultant directement de la production agricole, mais non négligeable.</p> <p>Les STEP nettoient les eaux usées entrantes et transforment les composés azotés, dont certains sont très dangereux, en substances moins toxiques. Néanmoins, l'azote pénètre dans l'eau et dans l'air. Outre la pollution locale, cette charge d'azote est particulièrement problématique dans les écosystèmes marins, où l'azote est un facteur limitant. Lorsque trop d'azote pénètre dans la mer, l'équilibre écologique est massivement perturbé. Il est donc logique de réduire les apports d'azote dans l'environnement partout où cela est possible, y compris dans les stations d'épuration et les processus en amont. Cependant, le levier le plus important, en particulier pour les eaux domestiques et les ressources en eau souterraine, reste l'agriculture.</p>
Contact	Pro Natura, Michael Casanova, michael.casanova@pronatura.ch , 061 317 92 29

Traitement 15 juin 2021

[20.4262](#)

Mo. Conseil national (CER-N). Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de modifier les bases légales afin que l'ensemble des quelque 740 stations d'épuration des eaux usées (STEP) doivent prendre des mesures visant à éliminer les micropolluants. À cette fin, la taxe fédérale sur les eaux usées devrait également être adaptée et étendue.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

Les modifications de loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrées en vigueur en 2016, stipulent que les stations d'épuration largement responsable de rejets de micropolluants doivent être équipées d'une étape de traitement supplémentaire pour lutter contre les micropolluants et ainsi éliminer 80 % des micropolluants sur le site. Au total, cela devrait permettre d'éliminer environ 50 % des micropolluants qui pénètrent dans les cours d'eau via les eaux usées. C'est un bon pas en avant d'un point de vue environnemental, mais des efforts plus importants sont certainement nécessaires pour garantir des eaux propres. En Suisse, plus de 30'000 substances différentes sont produites par l'industrie, le commerce, les ménages et l'agriculture et se retrouvent dans l'environnement sous forme de micropolluants. Ces substances, dont beaucoup ont une longue durée de vie, posent un problème pour l'environnement, et il est donc logique de limiter autant que possible leur propagation à la source. La modification proposée ici ne doit pas servir de prétexte pour dissimuler d'autres sources de pollution bien plus importantes que les STEP, comme la production agricole intensive.

En ce qui concerne le financement, l'équipement actuel est financé par une taxe de 9 francs par an par personne raccordée à une STEP. Selon l'avis du Conseil fédéral, l'équipement de toutes les stations d'épuration nécessiterait une augmentation de ce montant à environ 40 francs par an. Ce qui n'est pas pris en compte ici, ce sont les possibilités de financement selon le principe du pollueur-payeur, c'est-à-dire par exemple une taxe sur les substances/produits problématiques qui contribuent aux micropolluants dans les stations d'épuration.

Contact

Pro Natura, Michael Casanova, michael.casanova@pronatura.ch, 061 317 92 29

Traitement	15 juin 2021
20.3625	Mo. Conseil des Etats (Zanetti Roberto). Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable
Introduction	La motion demande l'obligation, pour les cantons, de définir des aires d'alimentation pour toutes les zones de captage d'importance régionale et revêtant un intérêt public, ainsi que d'autres zones de captage lorsqu'il existe un danger de contamination. La Confédération prendra à sa charge 40 % des frais imputables encourus pour définir les aires d'alimentation.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande l'adoption de la motion.
Argumentation	<p>L'eau potable est un bien vital. 80 % de l'eau potable en Suisse provient des eaux souterraines (y compris les eaux de source). Malgré son importance vitale, la protection des eaux souterraines et donc de l'eau potable en Suisse est insuffisante. Dans tout le pays, des résidus de produits phytosanitaires (PPP) sont trouvés dans les eaux souterraines sur plus de la moitié des sites de mesure. Dans les régions exploitées de manière intensive, ce chiffre s'élève à plus de 90 % des sites de mesure. Sur environ 20 % des sites de mesure, les valeurs limites pour les produits de dégradation des PPP ont même été dépassées (source : NAQUA Observation nationale des eaux souterraines). Le nitrate est également supérieur aux limites en vigueur sur plus de 40 % des sites de mesure dans les zones cultivables et dans plus de 10 % des sites de mesure dans l'ensemble de la Suisse. Il est urgent de mettre un terme à cette pollution afin de ne pas mettre en danger l'approvisionnement en eau potable de qualité irréprochable. Outre le déversement de substances problématiques, la protection des eaux souterraines doit également être intensifiée à l'avenir dans le contexte du changement climatique. Les périodes de chaleur plus longues et plus intenses entraînent une baisse du niveau des eaux souterraines. En raison de l'ampleur des contaminations, des problèmes régionaux d'approvisionnement sont déjà visibles aujourd'hui.</p> <p>Il est donc d'autant plus important que les cantons renforcent la protection des eaux souterraines (utilisées) par des aires d'alimentation clairement définies. Cela n'est pas encore suffisamment le cas, comme l'a également relevé le Conseil fédéral dans son avis concernant les objets « Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable » 20.3022 et « Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur ».</p>
Contact	Pro Natura, Michael Casanova, michael.casanova@pronatura.ch , 061 317 92 29

Traitement

15 juin 2021

[21.3198](#)

Po. Juillard. Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes?

Introduction

Le postulat demande d'établir un rapport concernant l'évolution du transport de marchandises en Suisse, en particulier par voie ferroviaire et de faire le point sur les mesures qui pourraient favoriser le transfert du transport de marchandises de la route au rail.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter le postulat.

Argumentation

Alors que la Suisse a beaucoup investi dans le transport marchandises transalpin au cours des dernières décennies afin de réaliser un transfert du transport de la route vers le rail, les efforts dans le transport marchandises de plaine ont été jusqu'à présent comparativement modestes. L'accent mis sur le transport transalpin de marchandises peut être compris comme une réaction à l'adoption de l'Initiative des Alpes. Toutefois, afin de soulager l'infrastructure routière lors des pics de trafic, par exemple, ou de protéger l'environnement et le climat, des mesures de transfert modal accru pour le transport de marchandises sur le Plateau auraient également des avantages significatifs.

Depuis des décennies, les recettes de la RPLP (qui doit être payée par tous les poids lourds circulant sur les routes suisses) sont investies dans la politique de transfert transalpin des marchandises. Les transporteurs opérant dans le trafic transalpin peuvent donc aujourd'hui bénéficier d'améliorations de l'infrastructure, alors que les conditions-cadres du trafic marchandises sur le Plateau ne se sont pas améliorées dans la même mesure. Toutefois, le financement actuel de l'infrastructure ferroviaire FAIF permet désormais une égalité de traitement entre le transport ferroviaire de marchandises transalpin et non transalpin.

Les mesures supplémentaires visant à transférer le trafic marchandises non transalpin sur le rail se font attendre depuis l'adoption de la modification de la Constitution par le peuple et les cantons en 2014. Une amélioration des conditions cadres du transport ferroviaire de marchandises pour la distribution en gros (en combinaison avec la distribution fine par camion) est également dans l'intérêt d'une grande partie des acteurs économiques suisses. Ils souhaitent démontrer les avantages écologiques de leurs produits et sont donc tributaires d'une bonne offre du moyen de transport écologique qu'est le rail pour pouvoir concurrencer les produits importés moins chers, dont la valeur-ajoutée est créée principalement à l'étranger.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

15 juin 2021

[21.3292](#)

Mo. Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas d'une désalpe liée à la présence de grands prédateurs

Introduction

La motion demande que le Conseil fédéral compense, à partir de la saison d'estivage 2021, toutes les dépenses et pertes de revenus liées à une désalpe précoce découlant de la présence de grands prédateurs. L'ensemble de ces frais doit être pris en charge par l'OFEV. D'autre part, dans un tel cas, une sous-occupation des alpages ne doit pas entraîner la réduction des contributions d'estivage. De plus, pour les exploitations concernées, les contributions d'alpages doivent être versées sur la base d'une période d'estivage moyenne.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la motion.

Argumentation

Le pâturage extensif des Alpes avec du petit bétail (moutons, chèvres) peut être une forme d'utilisation agricole qui favorise la biodiversité, à condition qu'il soit géré de manière adaptée au lieu, en utilisant des races adaptées aux montagnes, et que les troupeaux soient gérés de manière appropriée. L'Alliance-Environnement se félicite donc de cette forme de gestion des alpages. En raison du retour du loup, des mesures de protection sont nécessaires. La Confédération et les cantons financent donc des mesures de protection des troupeaux telles que des clôtures électriques et des chiens de protection. Une grande partie des alpages à moutons pourrait ainsi être efficacement protégée contre les attaques de loups - de facto, cependant, seule la moitié environ des quelque 800 alpages est protégée. Il y a parfois des loups qui apprennent à contourner les mesures de protection. Toutefois, le tir de ces loups peut être autorisé par les cantons.

La protection des troupeaux peut constituer un défi économique pour les éleveurs. L'Alliance-Environnement est d'avis que la Confédération et les cantons devraient verser des contributions plus élevées dans les domaines de la protection des troupeaux et de la garde des troupeaux, car aujourd'hui les éleveurs doivent supporter environ la moitié des coûts. La garde des troupeaux est soutenue par des paiements directs de l'OFAG, tandis que l'OFEV est responsable de l'indemnisation des pertes et des mesures de protection des troupeaux. Tous les secteurs, y compris l'agriculture, sont responsables de la biodiversité indigène. L'Alliance-Environnement estime donc qu'il est en principe judicieux d'examiner la prise en charge par la Confédération des coûts encourus dans le cas des alpages. Toutefois, le Conseil fédéral devrait être libre de décider quels offices doivent supporter les coûts et à quelles conditions. Il faudrait partir du principe que ces compensations seraient versées une fois et seulement si des mesures de protection des troupeaux avaient été prises au préalable. En outre, ils ne doivent pas devenir la règle ou inciter les gens à renoncer à la protection des troupeaux. L'Alliance-Environnement recommande donc que la motion soit rejetée et remplacée par une nouvelle qui tienne compte de ces conditions.

Contact

Pro Natura, Sara Wehrli, sara.wehrli@pronatura.ch, 061 317 92 08

Traitement	15 juin 2021
21.3293	Mo. Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation
Introduction	<p>Le Conseil fédéral est chargé de mettre en évidence les possibilités de décarbonisation dans le domaine de la construction d'infrastructures. Il convient notamment d'examiner s'il est possible de compléter ou de remplacer le béton armé par des matériaux stockant le CO2. La recherche et l'innovation se concentreront sur l'utilisation généralisée du bois dans la construction d'infrastructures. Une stratégie de recherche et de mise en œuvre sera élaborée.</p>
Recommandation	<p>L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.</p>
Argumentation	<p>Les émissions dites « grises » des bâtiments et des infrastructures prennent de plus en plus d'importance, car il existe encore peu de solutions efficaces pour la protection du climat dans ce domaine et parce que les émissions liées à l'exploitation des bâtiments (par exemple, le chauffage fossile) ont déjà été partiellement réduites. Le fait qu'aucun progrès significatif n'ait encore été réalisé en matière d'émissions grises est principalement dû à l'absence de réglementation, d'incitations et de normes pour les bâtiments à faible émission de CO2. Cependant, l'encouragement de la recherche et du développement demandé par la motion peut y contribuer.</p>
Contact	WWF Suisse, Elmar Grosse Ruse, Elmar.GrosseRuse@wwf.ch , 078 745 23 41

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch